

ANNEXE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'HABILITATION PREVU AUX ARTICLES R. 752-6-1 ET R. 752-6-2 DU CODE DE COMMERCE ET INTERCALAIRE POUR LA RUBRIQUE « Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation »

<i>[en-tête de la préfecture émettrice]</i> Préfecture de la Vienne 7 place Aristide Briand CS 30589 86021 POITIERS Cedex Secrétariat de la CDAC cdac86@vienne.pref.gouv.fr	DEMANDE D'HABILITATION (ARTICLES R. 752-6-1 ET R. 752-6-2 DU CODE DE COMMERCE)
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation	
1/ Statut juridique	
Société commerciale / n° K-bis : Société civile (préciser la forme juridique) :	
2/ Nom et adresse de l'organisme	
Nom : Adresse : Téléphone : Adresse électronique destinataire des courriels du téléservice : Représentant légal : Civilité : Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Nom : Prénom :	

Titre et
fonctions :
.....
.....

3/ Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

Nombre de personnes concernées : *NB : à partir de 4, utiliser un
intercalaire* Intercalaire(s)¹

Civilité : Madame Monsieur
Nom :
.....
Prénom :
.....
Date et lieu de
naissance :
Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obtention) :
.....
.....
.....

Civilité : Madame Monsieur
Nom :
.....
Prénom :
.....
Date et lieu de
naissance :
Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obtention) :
.....
.....
.....

Civilité : Madame Monsieur

¹ Cocher la case si le dossier comporte au moins un intercalaire

Nom :

.....

Prénom :

.....

Date et lieu de naissance :

Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obtention) :

.....

.....

.....

.....

Liste des pièces à joindre à la demande d'habilitation (article R.752-6-1 I du code de commerce) :

- ❖ **pour chaque personne physique** par laquelle ou sous la responsabilité de laquelle seront réalisées des analyses d'impact :
 - un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois,
 - un justificatif du titre ou diplôme mentionné au 3° du I de l'article R. 752-6-1,
 - une copie de la pièce d'identité ;
- ❖ **pour l'organisme demandeur** :
 - un extrait K-bis, ou tout document assimilé, de moins de deux mois ;
 - un justificatif des moyens et outils de collecte et d'analyse mentionnés au 2° du I de l'article R. 752-6-1.

La demande d'habilitation est adressée par voie électronique au préfet du département, l'accusé de réception électronique étant envoyé sans délai.

Le préfet dispose d'un mois, à réception de la demande d'habilitation, pour vérifier qu'elle est complète et demander, le cas échéant, des éléments ou informations complémentaires. Passé ce délai d'un mois, la demande d'habilitation est réputée complète.

Le délai d'instruction est de trois mois. Il court à compter de la réception par la préfecture d'une demande d'habilitation complète.²

FAIT LE :

NOM, PRENOM ET SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL :

.....

	INTERCALAIRE N°...../..... <i>NB : après le n° de l'intercalaire,</i>
--	---

² Article R.752-6-2 II du code de commerce

Date et lieu de naissance :.....

Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obtention) :.....

.....

.....

.....

.....